

Séance du : 27 mars 2017

n° 18/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Esther ESCRICH-FONS, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

S.ADROIT à F.ROS-NONO, A.BOUSQUET à N.NACCACHE, M.FERRET à N.CALMET, P.FRAISSE à A.MALIGNON, S.MANIAGO à D.LEGROS, JL GOUXETTE à A.ITIER.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 41

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Jean-claude LANDET, Dominique LEGROS, Alain MALIGNON, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Claude MONTEIL.

Excusés :

Mmes Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Michel GALANT, Hubert NAUDINAT, Serge OURLIAC, Thierry POUS, Christian REBELLE.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2017.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 20/01/2017 sous la présidence de Patrick de Pérignon et débattues en Bureau le 23/01/2017 puis du 13/03/17 et adoptées à l'unanimité.

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Deux ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles a été impulsée au Pays Lauragais : le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la révision du SCOT et la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son enveloppe LEADER.

Le PETR est devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Cette année 2017 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- La mise en œuvre du SCOT et sa révision en cours, le développement du rôle de conseil à nos Communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée,

- L'animation des commissions de travail s'inscrivant dans une démarche transversale (Economie : élaboration du DAAC, étude Tiers lieux - Culture : mise en place d'une stratégie de territoire en matière de développement culturel permettant la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire – Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion de la destination « Lauragais Tourisme » (site internet, Canalathlon, film, etc.)

La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne...),

Pour cela, le renforcement de l'équipe technique en place, validé en 2016, est aujourd'hui opérationnel puisque 3 nouveaux agents ont intégré la structure : un assistant en urbanisme, une assistante en communication (ces deux postes en contrat aidé), une chargée de mission transition énergétique (grâce au soutien financier de l'ADEME). Un stagiaire vient également renforcer cette ingénierie sur le volet tourisme pendant 5 mois.

Par ailleurs, du fait de l'intégration de la commune des Cammazes à la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois au 1^{er} janvier 2017, le périmètre du PETR est étendu en conséquence, portant sa population totale à 103 825 habitants (INSEE RGP 2017).

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

L'appui des partenaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat s'est engagé à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'Ingénierie du PETR en apportant, dans le cadre du CRU 2015-2017, une subvention de près de 50 000€.

En complément, les financements liés au programme Leader interviendront principalement sur l'ingénierie du GAL des Terroirs du Lauragais, sur le volet Tourisme ainsi que sur le volet Culture. Suite à un retard dans la mise en place des logiciels de paiement des fonds européens dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020, les subventions prévues aux budgets 2015 et 2016 n'ont toujours pas été versées au PETR, celui-ci devant supporter la trésorerie des dépenses engagées. Le programme devrait entrer en phase de croisière courant 2017.

Les grands chantiers de 2017

Afin de concrétiser ou de poursuivre les actions engagées depuis 2015, plusieurs grands chantiers devront être menés en 2017, notamment :

- Le volet contractualisation : Les diverses contractualisations (Contrat Régional Unique (suite du CRU 2015-2017), Contrat de ruralité en cours de signature...), avec la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières,
- La mise en œuvre du projet de territoire, avec, dans un premier temps la rédaction de la convention territoriale (document détaillant les moyens techniques et financiers permettant la mise en œuvre du projet de territoire et signé par le PETR, les 6 EPCI, les Départements et la Grande Région), puis la réalisation des actions inscrites dans le projet, ainsi que l'animation du conseil de développement du PETR et la mise en place de groupes de travail.

Ces actions n'ont pas d'incidence directe dans le budget mais mobilisent l'ingénierie du PETR.

- La révision du SCOT : la révision du SCOT (mise en compatibilité avec les lois Grenelle II, ALUR, loi Avenir de l'Agriculture... en concertation avec les communautés de communes et les partenaires institutionnels) engagée en février 2015 est en cours de finalisation (écriture du DOO ...) avec comme objectif un arrêt du projet en juillet 2017, suivi des procédures réglementaires plutôt onéreuses, de consultation officielle des personnes publiques associées et d'enquêtes publiques.
- Volet Urbanisme : Mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation du SCOT, renforcement du conseil aux communes, actualisation de la charte Architecturale et paysagère, mise en place d'une nomenclature commune des documents d'urbanisme, observatoire des paysages...
- L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (action inscrite dans le projet de territoire), à l'échelle du PETR. Ce PCAET fera l'objet d'une prestation financière dédiée. Grâce au conventionnement avec l'Ademe, la mutualisation de ce plan réglementaire à l'échelle du PETR fait bénéficier à ses EPCI membres d'un coût d'élaboration nettement plus avantageux et d'une cohérence globale. Une chargée de mission a été recrutée pour l'élaboration de ce PCAET.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

- Volet Tourisme : Réalisation du Guide du Routard suite à la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt retenue, communication dont le site internet, édition de brochures, observatoire ...
- Volet Culture : Mise en place de la stratégie culturelle du territoire avec notamment l'Appel à projet Lauragais dans les Arts nouvelle formule, appel à projet à destination des associations culturelles et le projet de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, ...
- La programmation LEADER : animation des commissions Tourisme et Culture, animation du Comité de Programmation, suivi des porteurs de projets...

Le projet de budget 2017 prend en compte la nouvelle configuration mutualisée (ingénierie, adaptation des locaux, création du budget annexe du GAL) et les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 110 644€ contre 80 225 € en 2016, 94 087 € en 2015 et 151 361 € en 2014
- Subvention d'ingénierie : 50 000 € du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 49 875 € de la Région Occitanie.
- Contributions des intercommunalités dans le cadre du PETR (2.50 € / hab.) : montant total estimé des contributions : 259 563 €
- Transition Energétique :
 - sur le PCAET : ADEME (accompagnement de l'ingénierie, de la communication) : 44 000 € et participation communautés de communes : environ 18 600 €
 - sur le projet de CEP (Ingénierie et communication) : ADEME et Communes bénéficiaires : 40 000€
- Subventions Leader :
 - sur le volet tourisme : 35 618 €
 - sur le volet culture : 31 200 €
 - sur le volet transition énergétique (PCAET) : 8 400€
- Aide de l'Etat sur les contrats CUI/CAE : 13 000€
- Transfert de charges au Budget annexe du GAL (masse salariale, dépenses diverses...) : 80 000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Dépenses

▪ **Charges de personnel**

L'équipe technique du PETR / GAL est composée comme suit :

- Equipe PETR : 1 Secrétariat, 1 Direction, 1 Chargée de missions développement territorial, 1 chargée de mission urbanisme /aménagement du territoire, 1 assistant urbanisme, 1 assistante communication, 1 chargée de mission plan climat, 1 chargé de mission développement culturel (mi-temps), 1 agent d'entretien (4 heures par semaine)
- Equipe GAL : 1 chef de projet, 1 gestionnaire (mi-temps)

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente, au 1^{er} janvier 2017, 9 ETP avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. L'enveloppe de la masse salariale totale est estimée à 370 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

- **Charges à caractère général** : location modules temporaires, fournitures, assurances, eau, abonnements, affranchissements... : 60 000 €.
- **Actions du Conseil de Développement** : 1 000 €
- **Volet Communication missions PETR** (hébergement site internet et publications): 5 000€
- **Volet SCOT /Urbanisme** :
 - **Procédures liées à l'arrêt du SCOT** : 36 000€
 - **Diverses actions inscrites au projet de territoire non réalisées en 2016** (actualisation de la charte architecturale, nomenclature commune PLU..) : 13 500€
- **Volet transition Energétique** : Communication liée au PCAET et CEP : 27 000€
- **Volet Culture** : appel à projet « Le Lauragais dans les arts nouvelle formule », poursuite du projet de candidature au label pays d'art et d'histoire : 46 000€
- **Volet Tourisme** :
 - Outils de promotion et communication (carnets gourmands, carte touristique..) : 20 000€
 - Guide du routard : 16 500€
 - Site internet touristique (hébergement, traduction..) : 5 500 €
 - Eductour, bourses d'échanges, formations action.. : 6 000 €
- **Cotisations** aux organismes de regroupement (InterSCOT – projet GBT, GAL LEADER, Fédération Nationale des SCOT, Association des PETR ...) : 17 000 €.
- **Charges financières** (frais financiers et ICNE) : 11 000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Le résultat reporté en section d'investissement : 49 119 €
- Emprunt ligne de crédit pour financer les travaux du Wind: 272 000 €
- Estimation des subventions liées à l'achat des nouveaux locaux du siège : 104 000€
- Subventions liées aux travaux de réaménagement du Wind Café: 20 000 €

- Subvention LEADER sur les actions (étude tiers lieux, ...) : 14 400€
- Subvention Ademe sur l'étude Diagnostic PCAET : 36 400€
- FCTVA à percevoir : 3 300 €

Dépenses

- Restes à réaliser : Evaluation environnementale du SCOT: 16 500 €

- Travaux : architectes, frais d'études : 136 000 € / achats nouveaux locaux administratif du PETR (Wind Café) : 260 000€

- Etude Plan Climat Air Energie Territorial : 62 500€
- Tiers-Lieux : 30 000 €
- Observatoire des paysages (action transversale urbanisme, tourisme, culture/patrimoine ...) : 25 000€
- Cotisation SPL « Haute-Garonne développement » du CD31
- Divers installation (standard, mobilier, ordinateurs) : 11 500 €
- Remboursement en capital du prêt : 16 000 €

Afin d'appréhender l'augmentation de charges liées à l'augmentation du personnel (accentuée dans 2 ans dans l'hypothèse de transformation de 2 contrats en CAE bénéficiant actuellement des aides de l'état, par des contrats types de la fonction publique), le Bureau syndical propose la stratégie suivante : mettre en place une augmentation régulière de la cotisation des communautés de communes sur la base de + 2% chaque année soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ.

Par ailleurs, pour rappel, au regard de l'évolution des besoins de la structure, la recherche d'un nouveau siège permettant de répondre aux besoins actuels et à moyen terme de la structure a été validée en comité syndical du 12 décembre 2016 approuvant l'acquisition de l'ancien restaurant « WindCafé », situé à Avignonet-Lauragais, en vue d'y installer le nouveau siège administratif du PETR sous les clauses suspensives suivantes :

- Accord bancaire sur l'emprunt
- Avis favorable des partenaires sur les subventions permettant un montage financier <0,28€ par habitant pour les communautés de communes

Ainsi :

Les Communautés de communes seraient appelées à cotiser en 2017 pour :

- **le PETR pour 2.55€/hab + 0.28€ liés au siège soit 2.83€/hab.**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

- **l'élaboration du PCAET (uniquement sur 3 ans) : 0.19€ maximum** (au lieu de 0.62€ à 1.42€ si chaque Communauté de communes avait réalisé son propre PCAET)
- **le fonctionnement du GAL : 0.25€/hab.**

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre environ à 87 000 € en recettes et dépenses ce qui permet une stabilité des contributions des intercommunalités à hauteur de 0.25 €/hab.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 52 200 €
- Participation des communautés de communes : 26 100 €
- Participation du PETR : 8 700 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale pour un montant d'environ 80 000€
- Frais de déplacements : 2 000 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements : 2 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RAS

Après avoir entendu l'exposé et débattu des orientations proposées, le Comité Syndical prend acte de cette communication.

Fait à Avignonnet Lauragais, le 27 mars 2017

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonnet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr